

Longpont : le personnel communal en grève ce vendredi



Longpont-sur-Orge, jeudi. Vendredi, un débrayage de 45 minutes sera effectué par le personnel communal de Longpont-sur-Orge. Ils manifestent contre le changement du régime indemnitaire. **(LP/N.C.)**

Comment éviter que le personnel communal ne se mette trop souvent en arrêt maladie ? Philippe Hamon, le maire (UDI) de Longpont-sur-Orge, a trouvé une solution : réduire le salaire perçu lors des congés maladie. Une délibération, qui doit être votée lundi prochain lors du conseil municipal, réduira les indemnités à partir du 6^e jour d'arrêt. Inquiets de cette décision, les employés de la mairie effectueront un débrayage de 45 minutes à partir de 10 heures ce vendredi.

« Cette modification n'a pas été prise en concertation avec les agents, déplore une employée. Nous n'avons appris le contenu exact qu'en début de semaine. Nous demandons au maire qu'il organise une assemblée générale avant de faire voter une telle décision. » Reste que l'absentéisme est un problème au sein de la mairie de Longpont. Selon la municipalité, en 2013, 45,8 % des agents ont été absents ; un chiffre qui grimpe à 64,4 % en 2015. Une augmentation qui s'expliquerait notamment par une lassitude mais aussi par des « tensions » et des « conditions de travail compliquées » selon la fonctionnaire.

« Il faut stopper les abus, mais en le faisant intelligemment »

Si cette délibération ne fait pas l'unanimité auprès du personnel, elle ne l'a fait pas non plus auprès de la majorité municipale. Patrick Gamache, maire adjoint aux finances indique « comprendre la position et la colère du personnel ». « Cela reflète d'un manque de communication entre le maire et ses administrés. Il y a un ras-le-bol général, explique l'élu qui ne votera pas la délibération lundi. Il faut stopper les abus, mais en le faisant intelligemment. » L'adjoint déposera également un amendement, demandant par exemple que les agents hospitalisés ne souffrent pas de cette réduction.

« Nous ne pouvons plus payer pour les abus »

De son côté, Philippe Hamon veut rassurer ses agents. Cette baisse sera plus symbolique que punitive. « Au final, les agents perdront en moyenne 4,50 € par jour d'arrêt, assure l'élu. Ces absences ont un coup pour la commune. Nous ne pouvons plus payer pour les abus. » Selon l'élu, cette réduction ne concernera que « quelques agents ».

S'ils ne sont pas entendus ce vendredi, les agents l'assurent, cette mobilisation ne sera qu'une première étape de leur mouvement.

leparisien.fr

Nolwenn Cosson

